

# Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 16 / 15 janvier 2011 /

## Récolte 2010 dans l'Union européenne

### Publication des premières estimations

• La récolte 2010 dans les pays producteurs de l'Union européenne serait en baisse dans la quasi-totalité des pays. En effet, les premières estimations viennent d'être rendues publiques. Avec une prévision avoisinant les 162 100 000 hl, c'est une baisse de près de 4,5 % par rapport à 2009 qui est enregistrée et 8 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

## Promotion dans les pays tiers

### Les appels à propositions « entreprises » de février et mai 2011 sont supprimés

• Compte tenu de la réduction de l'enveloppe allouée à la promotion (décision du Conseil spécialisé de septembre 2010), une mise à jour des montants disponibles, dégagés de la sous-réalisation des programmes en cours, est nécessaire avant de lancer un éventuel nouvel appel à projets.

Une réflexion sur la formalisation de nouvelles modalités du dispositif d'aide est en cours. Celles-ci seront traduites dans une décision du directeur général de FranceAgriMer qui sera elle-même examinée par le Conseil spécialisé de la filière viticole au printemps (examen des possibilités de prolongation et/ou de nouvel appel à propositions), pour les entreprises et les interprofessions. De ce fait, les appels à propositions « entreprises » du 28 février et 4 mai 2011 sont supprimés.

### Contact :

florent.bidaud@franceagrimer.fr

## VINS DE FRANCE SANS INDICATION GÉOGRAPHIQUE AVEC CÉPAGES ET MILLÉSIME

# Le plan de contrôle a été publié

**LE PLAN DE CONTRÔLE DES VINS SANS INDICATION GÉOGRAPHIQUE (VSIG) AVEC MENTION DU (OU DES) CÉPAGE(S) OU DU MILLÉSIME A ÉTÉ PUBLIÉ AU BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE FIN DECEMBRE. CELUI-CI DÉFINIT LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRÔLES DOCUMENTAIRES RÉALISÉS PAR FRANCEAGRIMER, EN VUE DE GARANTIR LES INFORMATIONS RELATIVES AU CÉPAGE OU AU MILLÉSIME MENTIONNÉES SUR L'ÉTIQUETAGE DE CES VINS À PARTIR DE 2010/11. LE PLAN DE CONTRÔLE PRÉCISE ÉGALEMENT LA LISTE DES MESURES SANCTIONNANT LES MANQUEMENTS.**

Les contrôles doivent permettre de vérifier la certification du vin à toutes les étapes de la production, y compris lors du conditionnement. Le contrôle est un contrôle documentaire réalisé par sondage, par tirage aléatoire et/ou sur la base d'une analyse de risque. Il sera réalisé auprès de l'opérateur agréé qui doit tenir à disposition l'ensemble des documents de traçabilité, notamment les documents de ses fournisseurs éventuels prouvant la véracité des informations relatives au cépage ou au millésime, depuis la récolte jusqu'à la commercialisation, pour l'ensemble des lots certifiés.

### Méthodes et calendrier

Les services de contrôle de FranceAgriMer détermineront les entreprises qui seront contrôlées suivant une répartition uniforme sur tout le territoire national et équitable par catégorie d'opérateurs agréés. La sélection se fera dans la liste des opérateurs agréés de 5 à 20 % des opérateurs de la région représentant au moins 5 % des volumes mis en marché. Pour 2010/11, il sera retenu 10 % du nombre total des opérateurs agréés dans chaque région. Chaque service territorial de FranceAgriMer établira son calendrier des contrôles sur la période indicative du 1<sup>er</sup> mars au 15 septembre.

### Modalités de contrôle

Le contrôle consiste en un contrôle documentaire de la traçabilité, à tous les stades de la production, sur 2 à 5 lots, en fonction des volumes de vins certifiés mis en marché avec possibilité de réaliser des contrôles remontants sur certains lots. Concernant les vins originaires d'autres États membres, ils doivent être accompagnés d'un document officiel attestant de leur certification dans le pays de production.

### Résultats et sanctions des contrôles

Si la véracité des informations relatives au cépage ou au millésime s'avère non garantie, l'opérateur disposera de 30 jours ouvrables pour procéder à des actions correctives. À l'expiration du délai et en l'absence de mesures correctives ou de prise en compte partielle des mesures correctives, FranceAgriMer notifiera par une décision motivée la sanction administrative.

## FranceAgriMer

### Le budget prévisionnel 2011 de FranceAgriMer adopté

• Lors du Conseil d'administration de FranceAgriMer, le 16 novembre dernier, les professionnels avaient étudié le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2011. À la suite de cet examen, les présidents des Conseils spécialisés de l'établissement avaient demandé au ministère de l'Agriculture de reconsidérer sa proposition. Des évolutions ont été apportées au document relatif au budget 2011 qui a été réexaminé en Conseil d'administration du 17 décembre 2010. L'EPRD 2011 représente 750 millions d'euros de crédits d'intervention communautaire et près de 300 millions d'euros de crédits d'intervention nationale.

Toutefois, il a été procédé, au titre des actions d'intervention, au redéploiement de 3,15 M€ au profit du fonds viticole (2 M€), des aides aux exploitations (0,33 M€), des aides à l'organisation économique (0,37 M€), des aides à l'expérimentation (0,3 M€), ainsi qu'à la promotion-communication (0,15 M€).

Dans un contexte général de maîtrise des dépenses publiques, ce budget va permettre de favoriser l'adaptation des filières et de développer leur transversalité, tout en améliorant leur compétitivité. La fongibilité obtenue entre les lignes budgétaires permettra au Conseil d'administration de jouer pleinement son rôle d'orientation et d'arbitrage entre les filières.

## AGENDA

> 19 janvier 2011 : groupe de travail du Conseil sur les paiements de l'enveloppe nationale de l'OCM

> 19 janvier 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole

> 20 janvier 2011 : conférence de presse

> 16 février 2011 : Conseil spécialisé de la filière viticole

## FACTEURS-CLÉS DU BAG-IN-BOX<sup>®</sup>

# Les principaux éléments d'une étude réalisée par FranceAgriMer

**LE BAG-IN-BOX<sup>®</sup> EST UN DES RARES SEGMENTS SUR LE MARCHÉ DU VIN EN FRANCE QUI CONNAÎT UNE AUGMENTATION DE SES VENTES DEPUIS DIX ANS (LES VENTES HEBDOMADAIRES ONT ÉTÉ MULTIPLIÉES PAR 7 DEPUIS 1998). OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE : COMPRENDRE LES RAISONS DE CE SUCCÈS.**

Le bag-in-box<sup>®</sup> est une innovation technologique, arrivée sur le marché il y a 30 ans. Elle ne rencontre ses consommateurs que depuis dix ans. Mais aujourd'hui, ce marché est tiré par la demande. Le bag-in-box<sup>®</sup> connaît un véritable succès. Économique, il rencontre un nouveau mode de consommation : la consommation fractionnée de vin.

Pour tenter de comprendre ce phénomène, FranceAgriMer s'est intéressé non seulement aux caractéristiques de cette innovation, en repérant les facteurs-clés de son succès, mais aussi aux différents leviers pour le futur et les écueils à éviter. Différents acteurs ont été interrogés sur leur opinion concernant le produit : leur vision du marché actuel et sur le plus long terme, leur maîtrise de cette technologie (gage de qualité) et leur communication autour de ce produit.

Le bag-in-box<sup>®</sup> constitue une innovation en termes de packaging qui rompt avec les habitudes de consommation. Il semble que le principal facteur-clé expliquant son succès repose sur le fait qu'il apporte à chacun des acteurs de la filière un avantage :

- > pour les fournisseurs de l'industrie, il permet de se démarquer de la concurrence ;
- > pour les metteurs en marchés, d'écouler des volumes ;
- > pour les vendeurs, de répondre à une attente des clients ;
- > pour les consommateurs, enfin, il apporte un avantage quant à la conservation des vins et à la praticité d'utilisation.

Le bag-in-box<sup>®</sup> séduit de plus en plus de consommateurs. Ceux-ci semblent lui être assez fidèles. En effet, les panels consommateurs donnent un taux de pénétration de 18,1% (pourcentage de foyers acheteurs) et un taux de ré-achat de 68,6 %. Ce taux est en augmentation depuis 2005. Il est plus important sur les vins rosés et les rouges. Les panels montrent que les bag-in-box<sup>®</sup> de vin rouge et d'indication géographique protégée sont ceux qui se vendent le mieux. Ils démontrent aussi que le consommateur de vin en bag-in-box<sup>®</sup> n'est pas différent du consommateur de vin. De classe moyenne inférieure, il est âgé de 50 à 65 ans et habite en pôle urbain. La catégorie socioprofessionnelle du chef de famille est soit retraité soit ouvrier. Les résultats d'une étude de 2007, réalisée par le cabinet CSA sur le bag-in-box<sup>®</sup>, font ressortir que les consommateurs mettent en avant sa praticité et la conservation, même si le défaut de pousser à la consommation est évoqué. Pour les non-consommateurs, il équivaut à un simple cubitainer et est associé à de petits vins de table. La présentation de ce type de conditionnement suscite deux réactions distinctes : un intérêt pour la technologie ou inversement des réactions de méfiance (doutes sur les capacités de conservation, entre autres). Le packaging a pour eux une importance supplémentaire, il peut permettre, en fonction de son design, de positionner le bag-in-box<sup>®</sup> non plus en tant que substitue à la bouteille, mais en tant que concept à part entière. Les acteurs de la filière sont en phase avec ce constat : ils mettent et vendent en bag-in-box<sup>®</sup> majoritairement des IGP et des vins rouges. De plus, pour eux, ce dernier est amené à remplacer le cubitainer. Les formats de bag-in-box<sup>®</sup> les plus vendus sont les 3 et 5 litres qui représentent 70 % des ventes.



Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : Fabien Bova. Rédaction : Éric Rosaz. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation Vins s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)